

27 février 2008

- Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.
- Suspension de la cotation des actions de la société.

IMECOM GROUP

(Eurolist)

- 1 - Le 26 février 2008, à 17 heures 20, Banque Degroof & Philippe, agissant pour le compte de la société anonyme Mandarine Group (1), a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société IMECOM GROUP (2) en application des articles 234-2 et 233-1 2° du règlement général.

Aux termes d'un protocole d'accord conclu le 26 décembre 2007, la société Mandarine Group a acquis, le 15 février 2008, auprès de la société Prologue SA 1 262 184 actions IMECOM GROUP représentant 84,15% du capital et 84,14% des droits de vote de la société. Cette acquisition a été réalisée au prix de 1,62 € par action. Par ailleurs, préalablement à la cession du bloc de contrôle, les filiales opérationnelles de IMECOM GROUP (Imecom SA et Imecom Inc) ont été cédées à Prologue SA.

Mandarine Group détient 1 262 184 actions représentant 84,15% du capital et 85,14% des droits de vote de IMECOM GROUP (3).

Mandarine Group s'engage irrévocablement à acquérir au prix unitaire de **1,62 €** la totalité des 237 816 actions IMECOM GROUP non détenues par elle à ce jour.

Il est précisé aussi qu'à l'appui du projet d'offre le projet de note d'information de l'initiateur (article 231-18 du règlement général) et le projet de note d'information en réponse de la société IMECOM GROUP (article 231-19 du règlement général) ont été déposés et sont diffusés conformément aux articles 231-13, 231-16 et 231-26 du règlement général. Le projet de note en réponse de la société IMECOM GROUP contient le rapport établi par la société Corevise, représentée par Monsieur Jacques Zaks, mandatée par IMECOM GROUP, le 20 décembre 2007, comme expert indépendant pour se prononcer à la fois sur le prix de cession des actifs de IMECOM GROUP à Prologue SA et sur l'équité du prix d'offre, en application de l'article 261-1 I 1° et 4° du règlement général.

- 2 - L'Autorité des marchés financiers a demandé de suspendre la cotation des actions IMECOM GROUP jusqu'à nouvel avis.

-
- (1) Contrôlée par la société anonyme de droit Luxembourgeois Best Partners.
(2) L'assemblée générale extraordinaire du 22 février 2008 a décidé le changement de dénomination sociale en Mandarine Holding.
(3) Sur la base d'un capital composé de 1 500 000 actions représentant 1 500 054 droits de vote.